

## Procès-Verbal - Provisoire

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn.

### Participants

#### Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aöli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Daniëlle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. BRAGAGNOLO Patrice a donné pouvoir à M. SANTOUL Michel,  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. REGIS Daniel,  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel,  
M. ROUX Didier a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

#### Conseiller absent

Néant

#### Conseiller absent excusé

Néant

#### Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 25 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 00

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

## Rappel de l'ordre du jour

---

1. Approbation du Procès-verbal du 2 juin 2022
2. Retrait de délégation d'un Vice-Président
3. Question diverses

M. le Président :

C'est une nouveauté, des micros qui vont permettre à tout un chacun de mieux entendre et aussi un système qui va permettre d'enregistrer les débats puisque effectivement, il s'avère qu'entre la rapidité d'écriture, nous remercions nos techniciens et la compréhension qu'ils en ont, certains émettent parfois certains doutes sur la nuance, sur les propos qui sont tenus, comme cela il n'y aura plus de contestation, comme cela se sera stocké sur les clés USB et nous pourrons faire les PV tout à fait normalement.

Nous allons procéder à l'appel nominal en souhaitant la bienvenue à notre nouveau collègue Bernard BERINGUIER de la commune de Bessières, Ludovic DARENGOSSE, Aïli HAMDJ, Carole LAVAL, Cédric MAUREL, Mylène MONCERET, Christelle RIVIERE, Patrick BONNASSIES, Ghislaine CHARLES donne procuration à Gilles JOVIADO, Gilbert DEMETZ, Katia GUERRERO, Thierry ASTRUC, Robert SABATIER, Sonia BLANCHARD ESSNER, Gilles JOVIADO, Didier ROUX donne procuration à Christelle RIVIERE, Maxime ANTONY, Isabelle GAYRAUD, Jean-Louis RICHARD, Jean-Michel JILIBERT condoléances pour le décès de sa maman donne procuration à Karine SAUNIER, Patrice BRAGAGNOLO donne procuration à Michel SANTOUL, Georges CHEVALLIER, Florence DELTORT, Jean-Marc DUMOULIN, Aurore DUQUENOY donne procuration à Daniel REGIS arrivera lorsqu'elle aura terminé son travail, si ce n'est pas fini donne procuration, Danielle FOLLEROT, Jean-Michel MICHELOT, Agnès PREGNO travaille donne procuration à Jean-Michel MICHELOT, Daniel REGIS, Michel SANTOUL,

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

La secrétaire de séance Florence DELTORT.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 2 juin 2022**

Le procès-verbal du Conseil du 2 juin 2022 est joint en **Annexe 1**.

M. le Président :

Vous avez pris connaissance du procès-verbal du 2 juin à Mirepoix sur Tarn où il avait été évoqué certains points, vous en avez le compte-rendu.

M. MAUREL Cédric :

Le sujet me concerne au plus haut point et concernant évidemment l'approbation de ce PV, je vous demande M. le Président, si cela est possible, si vous le souhaitez bien sûr étant donné que c'est vous qui pouvez décider de cela, de la reporter au prochain conseil communautaire puisqu'aujourd'hui comme les éléments qui ont conduit à cette convocation exceptionnelle de ce conseil communautaire, n'ont pas été donnés et pour se préparer à ce qui allait se passer ce soir. Je ne sais pas si à l'intérieur de ce compte-rendu sur lequel malgré toute la bonne volonté que l'on veut y mettre dans sa retranscription des débats et je sais que les agents le font du mieux que possible et je sais que ces outils nous aideront le plus fidèlement possible, je ne peux pas dire s'il y a des éléments à charge sur ce compte-rendu, donc je souhaiterais que vous le reportiez au prochain conseil communautaire. Si toutefois vous le refusiez, je le comprendrais et je m'abstiendrais.

M. le Président :

Je ne comprends pas bien ce que vous voulez, mais enfin ce n'est pas grave. Souhaitez-vous qu'on le reporte au prochain conseil ? Cela ne changera rien. Techniquement nous pouvons le reporter M. le Directeur ? Nous allons donc le reporter au prochain conseil communautaire.

M. MAUREL Cédric :

Je vous remercie M. le Président.

**Le procès-verbal est reporté à l'unanimité.**

## **2. Retrait de délégation d'un Vice- Président**

Ce n'est pas le retrait de la délégation d'un 1<sup>ER</sup> vice-président. Ça a été retiré. Il s'agit du retrait de la fonction.

M. le Président informe l'assemblée qu'en date du 4 juillet dernier, il a pris un arrêté de retrait de délégation de fonction de M. MAUREL Cédric, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

M. le Président rappelle que par renvoi de l'article L.5211-2, le conseil communautaire doit se prononcer au scrutin secret sur le maintien du vice-président.

En cas d'égalité des voix à l'issue du vote, la prépondérance de la voix du président ne pouvant être prise en considération, la proposition de maintien de l'intéressé dans ses fonctions n'est pas adoptée.

Deux situations sont donc à envisager.

**1 : Le conseil communautaire décide de ne pas maintenir le vice-président dans ses fonctions :** Son poste de vice-président devient vacant, l'élu en question reste conseiller communautaire. Il n'a pas été maintenu dans ses fonctions, mais n'a pas l'obligation de démissionner.

Dans cette situation, il convient de distinguer deux cas :

- Le vice-président est démis de ses fonctions mais pas remplacé. Le conseil communautaire « suit » l'avis du président et se prononce contre le maintien du vice-président. On considère alors que les vice-présidents en fonction sont tous pourvus de délégations, les délégations attribuées aux membres du bureau peuvent être maintenues.
- Le vice-président est démis de ses fonctions et remplacé. Le conseil communautaire après avoir démis le vice-président peut élire un nouveau vice-président pour le remplacer. Dans ce cas, le président devra immédiatement prendre un arrêté afin de donner une délégation au nouvel élu, sauf s'il retire celles détenues par les autres membres du bureau, toujours dans le souci de respecter le principe de priorité des vice-présidents.

Pour rappel, les Vice-Présidents ne sont pas obligatoirement les maires : Tout conseiller communautaire peut être Vice-Président.

**2 : Le conseil communautaire décide de maintenir le vice-président dans ses fonctions.** Dans cette situation, un nouveau vice-président ne pourra être élu. M. le Président pourra confier sa délégation rapportée à un autre vice-président ou la conserver.

M. le Président :

Le Président informe l'Assemblée du 4 juillet dernier, il a été pris un arrêté de retrait de délégation de fonction de M. Cédric MAUREL. L'objet est de maintenir ou non le vice-président dans ses fonctions, sa délégation étant tombée le jour de l'arrêté, c'est-à-dire le 4 juillet donc effectivement la loi nous oblige puisque les fonctions sont votées par le Conseil communautaire, que ce soit dans les collectivités, communes, intercommunalités. Seule peut dessaisir d'une fonction, évidemment l'assemblée délibérante.

Aujourd'hui l'objet de cette réunion suite à la décision que j'ai prise nous emmène à nous prononcer sur le maintien ou pas de M. MAUREL dans ses fonctions.

C'est la première fois de ma vie qu'il m'arrive un évènement pareil, lorsque je sais que dans certaines communes, il est déjà arrivé des épisodes de retrait de délégation même dans les collectivités à Villemur-sur-Tarn auparavant, moi je n'avais jamais vécu d'expérience et donc effectivement des retraites de délégation ont été beaucoup plus loin mais certains endroits et à certains égards et c'est fort préjudiciable pour le fonctionnement.

Depuis plusieurs mois et je ne vais pas rentrer dans des explications et je n'ai jamais donné d'explication et je ne suis jamais rentré dans quelques polémiques que ce soit, parce que j'ai trop de respect pour la démocratie, j'ai trop de respect pour les élus et j'ai trop de respect pour les gens de nos territoires.

Alors si certains d'entre vous aiment s'exprimer en public au lieu d'interpeller, si certains préfèrent écrire à tout un chacun au lieu d'interpeller, c'est votre souci ce n'est pas forcément le mien donc aujourd'hui, je ne donnerai absolument pas plus d'explication que celle par laquelle la loi m'obligerait à le faire.

Par contre il est clair que le fonctionnement de notre communauté de communes était très particulier. C'est à dire qu'il avait été convenu depuis très longtemps que chaque commune allait être représentée dans cette collectivité. Alors on déroge à la loi avec l'accord du préfet pour que chaque commune puisse y siéger. Il avait été convenu, que le Maire prenait le poste de vice-président représentant sa commune. En aucun cas c'est une obligation.

C'est beaucoup plus facile quand on est seul dans une commune, que ce soit le maire qui prend le poste de vice-président représentant sa commune. En aucun cas ce n'est une obligation. Aujourd'hui je ne suis pas plus conseiller communautaire que vous, aujourd'hui un vice-président n'est pas plus conseiller communautaire qu'un autre.

Aujourd'hui un conseiller communautaire peut prétendre à une fonction et quelle qu'elle soit. D'ailleurs la présidence car lorsque vous m'avez fait confiance, à l'époque j'étais conseiller communautaire. On vous a fait confiance pour certain pour être vice-président, vous étiez simples conseillers communautaires donc aujourd'hui n'importe qui peut être élu communautaire. La communauté de communes est un organe un peu particulier, dans le sens ou effectivement quand on est dans une équipe municipale nous choisissons les gens avec qui nous travaillons, ça marche bien ou ça ne marche pas, nous apprenons à découvrir les gens mais globalement il y a quand même un lien, il y a une culture de travail en amont qui a été faite. Et dans une communauté de communes, nous nous retrouvons avec des partenaires qui ont été désignés sur leur territoire avec lesquels il faut apprendre à travailler, avec lesquels il faut essayer de distribuer les fonctions quel qu'en soit les attitudes ou les compétences.

Cette communauté des communes a une force assez incroyable, dans le sens où nous avons beaucoup de ressources à mon avis qui ne sont pas forcément assez exploitées mais la règle étant ce qu'elle était, nous avons décidé d'acter de cette manière-là.

Bessières est un partenaire très important, deuxième payeur de la Communauté de Communes, deuxième pourvoyeur d'emplois de la Communauté de Communes, très nourri en activité, en services, en associations, comme d'autres commencent aussi à avoir et à porter. La décision qui avait été prise à l'époque était une décision effectivement d'équilibrage politique. Jean-Luc RAYSEGUIER avait joué cette carte de bipolarité et c'est vrai que nous

avons souvent des équipements concomitants et Redondants dans une partie du territoire et ce notamment au niveau des services publics France Services, donc effectivement nous avons trouvé un équilibre de fonctionnement qui est toujours passé, pas forcément dans le calme et pas forcément dans la douleur mais qui s'est passé avec un respect républicain et qui n'avait qu'un objet, faire avancer notre communauté de communes. Nous avons toujours trouvé des terrains d'entente et même lorsque Buzet est arrivé, cela n'a pas été forcément très simple, ni pour eux, ni pour nous, mais nous sommes arrivés à trouver petit à petit une articulation qui était importante. Je serais un petit lapin de six semaines, je comprendrais qu'on puisse croire que je ne sais pas faire grand-chose, je sais qu'il y en a qui revendiquent, mais cela fait à peu près une trentaine d'années que je suis élu à diverses fonctions et que cela m'a permis, quand même d'avoir la température, de comment se font les choses sur un territoire et avec les gens. Bessières est un partenaire important je le répète, je ne sais pas quelle sera l'issue du scrutin de ce soir, je ne peux plus travailler avec M. Cédric MAUREL. Je tairai les raisons, vous les savez toutes, de toute façon, je crois qu'il faut qu'on arrête de jouer les hypocrites, je ne peux plus travailler avec M. MAUREL. Si M. MAUREL est maintenu dans la fonction de vice-président, il sera vice-président et nous continuons à travailler avec la commune de Bessières comme il se doit. Si jamais M. MAUREL n'était pas maintenu dans ses fonctions, bien évidemment je souhaite que Bessières garde la 1<sup>ère</sup> vice-présidence, qu'il puisse nommer quelqu'un de chez lui qui sera élu non pas par décision du président mais que sera élu par le conseil communautaire. Le conseil communautaire est complètement souverain, c'est lui seul qui décide, qui fait ou qui ne fait pas. Je pense que cet épisode très douloureux m'a permis aussi de revoir des positions et m'a permis aussi de comprendre certaines choses. Je crois que nous aurons eu un éclairage assez particulier de la manière dont fonctionnaient les gens. Je voudrais remercier ceux qui sont quand même intervenus à des moments où cela était un peu compliqué pour moi. Alors une seule explication sur le pourquoi je ne réponds pas aux SMS de M. MAUREL. Je ne réponds pas aux sms de M. MAUREL parce que je me suis fait insulter pendant des mois, je me suis mis sous la protection de la gendarmerie, sous la protection de mon médecin qui m'ont demandé de bloquer mon numéro, donc j'ai bloqué le numéro. Ce n'est pas de gaieté de cœur, je préférerais que la communication se fasse à un moment où elle pouvait se faire avant que les choses ne s'enveniment.

Deuxième détail : Nous avons reçu un mail de Madame GAYRAUD, de M. ROUX et de M. MAUREL très récemment qui demande l'apaisement. Je me souviens début juin, nous étions à Mirepoix, nous avions dans la salle des gens qui ne m'étaient pas particulièrement favorables. Bien évidemment lesquels ont bel et bien aussi déchainé leurs passions contre moi dans un texte hautement glorifiant, hautement flatteur avec un déversoir de fiel et de mensonges et de calomnies assez extraordinaire, mais pendant la séance, je me suis excusé auprès de M. MAUREL d'avoir introduit le sujet de la piscine alors qu'il n'était pas là. M. MAUREL a accepté mes excuses et dit vouloir être dans un climat apaisé. J'ai dit à M. MAUREL je suis ouvert au dialogue et à l'échange. Chose que vous proposez dans votre dernier mail M. MAUREL. Il s'avère que quelques dizaines de minutes après, votre notion de l'apaisement est passée, que je conçois dans la vie et la notion du respect. Ce n'est pas ce que je conçois dans la vie, la notion de la représentation publique, de la démarche d'un élu de la république n'est pas celle que je conçois et quand je vois des élus de la république qui se font huer, insulter, blesser, pour moi ce n'est pas un bel exemple de la République.

Alors je sais très bien que vous n'en seriez pas arrivée là, je sais très bien que personne n'est apaisé. Moi je reste dans une décision qui m'appartient comme les décisions que vous avez dans vos communes vous appartiennent. Ce n'est pas un tribunal, j'ai l'impression d'être le méchant, c'est quand même un peu paradoxal. Nous ne sommes pas dans un tribunal, vous n'avez pas à vous justifier, je n'ai pas à me justifier. Alors ceux qui n'arrivent pas à travailler avec moi et bien ils n'ont qu'à dire qu'ils n'arrivent pas à travailler avec moi. Après l'honnêteté

intellectuelle, elle veut que quand nous ne sommes pas ou nous ne voulons, on se met dans une opposition on dit ce que l'on a à dire et puis on fait ce qu'on a à faire. C'est comme cela que ça fonctionne. Donc à partir de là, si vous le voulez, moi je crois que c'est tout à l'honneur des gens que de pouvoir représenter sa commune, et j'espère que quelqu'un de Bessières, si jamais la place devenait vacante, puisse prendre effectivement rang dans ce bureau communautaire. Ça changera le fonctionnement ? Je vous garantis que je ne laisserai plus invectiver un collaborateur qui serait fragilisé par cette situation. Je ne dis pas que M. MAUREL l'a fait, je pèse bien mes mots. Nous avons perdu un temps incommensurable et si nous voulons travailler pour le territoire, ce n'est pas en essayant de régler des problèmes qui sont déjà réglés depuis des mois et que l'on remet sans arrêt sur le tapis.

Donc les modalités de fonctionnement changeront éminemment.

Aujourd'hui je vous demanderai et les uns et les autres en pleine conscience de dire que M. MAUREL est à sa place et peut continuer d'être vice-président de la Communauté de Communes sans délégation, avec le risque que cela représente. Pour moi la contrainte qui pèse sur moi, bien évidemment dans le cadre dans ce fonctionnement-là, on peut le dire M. MAUREL n'est plus en capacité d'assurer cette fonction, telle qu'il l'a assumée jusqu' alors. Je pense que de toute façon le temps fait toujours son ouvrage certainement des plaies se refermeront.

Il ne faut jamais laisser s'emballer, je voulais dire que j'ai mis un temps fou. J'étais obligé de saisir les autorités, je n'ai pas voulu faire sur le premier acte, je l'ai fait sur le deuxième acte qui me semble impardonnable, inexplicable. Et j'ai pris quand même le temps de faire ça. Le temps nous démontre aussi qu'il faut de la patience. Quand on décide d'ouvrir une piscine, il faut s'y prendre au mois de janvier. Qui avant le mois de mars était capable de savoir si on pouvait ou pas ouvrir les piscines ? Personne. Nous en avons parlé fin décembre. Qui savait que pour une piscine nous allions avoir des difficultés à recruter des maîtres-nageurs. Qui aurait pu prévoir qu'on aurait une sécheresse comme cela, qui pourrait imaginer qu'aujourd'hui dans l'état dans laquelle se trouvait la piscine de Bessières on pouvait se permettre de jeter des dizaines de m<sup>3</sup> d'eau par jour en pleine conscience.

Les élus à l'unanimité ont-ils été raisonnables sans le savoir, très projectives sans le savoir mais je pense que la vie nous a démontré qu'il n'aurait pas été facile de faire les choses. Nous tournons en boucle autour de cela depuis des mois, cela me fatigue, je pense que cela ne fait pas avancer le schmilblick.

Je veux sortir de cette impasse, je veux redonner un souffle nouveau à l'intercommunalité, je veux que l'on continue de travailler il y a de très beaux projets.

J'en ai marre d'entendre aussi que tout se fait sur Villemur, j'ai le droit de le dire. Nous avons la chance d'avoir Pechnaquié, c'est Villematier, ce n'est pas Villemur. J'ai fait regarder un petit peu ce qui se fait à Bessières au titre de la communauté de communes, je pense que personne n'est lésée sur ce territoire.

Peut-être que nous n'en faisons pas assez, peut-être que nous nous trompons d'objectif, vous êtes quelques-uns à nous le faire remarquer de temps en temps, peut-être qu'il faut restructurer les actions de la communauté de communes, cela fera partie du débat, un pacte fiscal de toute façon sera proposé comme il avait été prévu par nos services pour établir le coût. Je crois que la Communauté de Communes est indispensable à nos territoires.

Je ne sais pas aujourd'hui, qui avec les contrats que nous avons, si de la Communauté de Communes de la mutualisation ne s'étaient pas faites, qui serait capable de gérer sa collecte d'ordures ménagères.

Qui serait capable d'emménager une zone industrielle. Certaines communes, d'autres non. Donc je pense que c'est un outil qui est précieux, je pense qu'il faut le recentrer sur effectivement ses missions je dirai régaliennes, ses missions essentielles et principales. On ne peut pas tout faire, on ne peut pas tout avoir toute façon, je sais que je peux compter sur vous.

Si le sort en décide autrement, je sais qu'avant moi ça vivait, après moi ça vivra. Avant M. MAUREL ça vivait, après M. MAUREL ça vivra. Ça tournait et je sais bien qu'il n'aime pas les pro-éoliennes, moi je ne suis pas pour les éoliennes plus que cela mais par contre quand on a une demande d'électricité, j'essaie de réfléchir à toutes les solutions possibles. Ce n'est pas moi qui initie, ce n'est pas moi qui décide. Je vous laisse effectivement, on ne va pas parler pendant 30 ans alors je suis désolé, on ne peut pas se contraindre à une limite de temps. Il ne faut pas oublier aujourd'hui, je suis l'organisme de la police qui régule effectivement le déroulement de la réunion. Si vous avez des interventions il faudra essayer d'être concis, peut-être certains à vouloir vous exprimer dans un sens comme dans l'autre avant de passer au vote.

Le vote va se dérouler avec trois bulletins : vous avez le droit de faire un refus de vote, vous aurez maintien dans la fonction de vice-président, retrait de la fonction de vice-président, vous aurez un bulletin blanc. Donc comme cela, ça évitera toute contestation possible avec l'écriture ... Deux scrutateurs, on prend les bulletins, on passe dans l'isoloir et puis ensuite on va voter. Les scrutateurs vous choisirez entre vous comme cela il n'y a pas de problème, je ne vais pas désigner qui que ce soit mais je souhaiterais que ce vote puisse de faire dans la plus grande impartialité et dans la plus grande neutralité. On a l'obligation de voter et de savoir s'il y a un maintien ou non dans la fonction. Le vice-président n'est pas forcément un maire. Je souhaite que ce soit Bessières qui continue à agir et nous le souhaitons tous dans cette organisation. Dans un deuxième temps la loi nous l'oblige aussi, si un maire n'est pas dans le bureau communautaire, on peut organiser et on doit organiser une ou deux fois par an ce qu'on appelle le bureau des Présidents. Ça c'était pour le bureau des maires une à deux fois par an. Dans nos communes on a l'habitude de bien travailler avec les autres, j'espère que ce sera comme cela. Moi j'en ai terminé.

M. MAUREL Cédric :

Beaucoup de choses sont dites dans vos propos, je vais essayer d'être aussi concis que vous même si je considère que le sujet est beaucoup trop important pour le territoire pour que nous mettions une contrainte de temps dans ces débats et ces discussions. Les décisions qui vont être prises aujourd'hui sont très importantes, nous n'avons pas jusque-là beaucoup d'éléments même si aujourd'hui vous vous dites des choses à demi-mot auxquelles je vais essayer d'apporter ma vision de la scène. Il y a beaucoup de choses dans ce que vous avez dit, j'en ai noté quelques-unes, j'ai peur de ne pas arriver à répondre à tout, à vous donner une vision un petit peu contraire que j'ai de la scène par contre je suis d'accord sur de nombreux points. Vous parlez du respect de la démocratie dans cette institution, j'y accorde une très très grande importance. C'est pour cela qu'il me semble que les sujets que nous avons proposés la dernière fois en délibération qui ont toutefois été vus en point divers étaient importants aux yeux de tous les conseillers communautaires. Je ne vous ai pas interpellé à l'apaisement uniquement la semaine dernière ou par SMS. Oui les écrits sont là, les écrits sont des SMS que vous avez peut-être bloqués. Les écrits sont des mails, le dernier en date est celui d'hier. Je rappelle qu'encore aujourd'hui, pour l'intérêt du territoire, j'appelle à l'apaisement et aux débats, à la discussion. Il y a eu des interpellations sur l'apaisement qui ont eu lieu par personnes interposées très tôt. Nous avons des amis en commun, nous avons en tout cas M. le Président une relation de camaraderie avec des personnes qui sont dans cette salle et d'autres. Un contexte privé, une relation privée qui nous a amené en dehors de ce cadre très formel que nous avons ici ou ailleurs en bureau à échanger sur des sujets politiques du territoire parce que c'est comme cela. Nous nous retrouvons la et nous discutons de cela, cela nous arrive à tous. Un cadre de camaraderie dans lequel il y a un mode de communication qui s'était instauré et nos échanges de sms M. le Président vous avez raison qui sont certainement parfois peu élégant. Vous savez aussi tout ce que j'ai passé et qu'entre copains dans des situations privés, nous pouvions nous parler sans méchanceté d'une certaine façon peu élégante. Ce soir-là M.



le Président, c'est une petite remarque qui me fait dégoupiller et je le regrette, pour moi je m'adresse à vous, la foule ne l'a entendue, nous étions en aparté, il y a même des gens dans cette pièce qui ont effectivement ont témoigné que nous nous étions amochés qui ont entendu ce qui s'était dit, ce n'était pas non plus des heurts sur la voie publique d'un citoyen lambda envers un élu de la République comme aujourd'hui vous envoyez le message. Il s'agit d'un élu qui engueulait un copain élu suite à une remarque qui bien sûr m'agace et je le regrette de l'avoir fait ainsi mais dans un contexte amical j'étais loin d'imaginer et j'avoue que je me trouve naïf vis-à-vis de cette situation que cela pouvait être utilisé à des fins qui irait jusqu'à ce qui se passe ce soir. C'est une situation inédite pour ce territoire, une situation où je vous demande de peser toutes les conséquences et la décision n'est pas obligée d'être prise ce soir, c'est un problème a priori de personne qui peut être réglé en gardant notre posture d'élu à élu et tant pis si d'autres choses en sont affectées en terme de relation personnelle, bien que comme vous je pense que certaines blessures se referment avec le temps mais la discussion est essentielle et je ne vous la demande apaisée depuis hier et ce point ponctuel d'échauffement là, n'est pour moi pas et pour d'autres pas un épisode public. Donc ces éléments-là m'amènent aussi à vous rappeler que la question de la piscine qui est un des points d'échauffement qui nous a emmené à cette surenchère de réactions, nous ne l'abordions pas en privé M. le Président uniquement depuis le mois de mars. Nous avons anticipé cette discussion depuis début janvier et je vous ai alerté, j'avais même demandé au travers vous au service de faire des études pour savoir comment la redémarrer, est-ce qu'il fallait faire une rénovation mais nous avons appris plus tard que la rénovation été porteuse, mais il n'a pas été acté qu'il était impossible de la redémarrer avec l'équivalent de ce qui se faisait avant. Certes avec tout ce que vous avez évoqué M. le Président, nous sommes d'accord là-dessus mais maintenant avec l'été que nous venons de passer nous démontre que tous les gens qui ont vécu dans des immeubles HLM mal isolés à 34 degrés la nuit auraient bien voulu cette piscine un jour. Vous aviez également proposé et j'avoue que je ne me suis pas prononcé en faveur de cette solution, les navettes nous en avons parlé parce que pour moi ce n'était pas à la mairie de Villemur mais aux administrés. C'était une décision qui devait être communautaire et l'ensemble du bureau c'était positionné sur ce sujet-là. J'appelle à l'apaisement, imaginez bien que la situation n'est certainement n'est pas agréable pour vous M. le Président ici ce soir et n'est pas agréable pour moi non plus. Je ne suis ni sur le banc des accusés et je ne veux pas surenchérir et je ne vais pas aller dans des propos que je trouve à mon avis surdimensionnés par rapport à la situation, je ne vous ai pas insulté j'ai dit des mots qui n'étaient pas élégants, ce ne sont pas des insultes personnelles vous dénigrant comme quelqu'un de malsain, c'est une engueulade parce que j'ai le sentiment de trahison, parce que cette discussion nous l'avions et nous pouvions prendre la décision plus tôt et pas forcément le jour où je n'étais pas là. Vous vous êtes excusé et c'est autre chose qui m'a fait dégoupiller. C'est difficile pour moi, je suis traversé d'émotion, d'incompréhension que l'on en arrive jusque-là, chagriné mais ça c'est personnel que notre relation personnelle probablement durablement affectée, surpris de ne pas pouvoir avoir des éléments avant pour en débattre, en discuter et que l'ensemble des conseillers communautaires ce soir puisse se positionner en ayant un regard éclairé sur la situation et surtout que nous ayons le temps surtout d'échanger en aparté de tout cela avant de prendre une décision sur les conséquences pour le territoire. Cela est un des premiers points qui est important pour moi d'évoquer ce soir. Je suis attristé parce que cette situation est inédite et que la violence je la vois plutôt dans la réaction que l'on ne puisse pas en débattre et en discuter au préalable. Je n'ai pas immédiatement été chercher des témoins par écrit M. le Président, je vais chercher des témoins par écrit quand en bureau nous ne parvenons pas aborder ces sujets-là avec vous. Les maires qui sont là aujourd'hui, les vice-présidents, je les prends à témoin, nous avons essayé d'aborder ces sujets en bureau et nous n'avons pas pu, je l'ai déjà évoqué la dernière fois, M. ROUX l'a évoqué également, vous avez quitté la salle et

vous avez dit, nous en discuterons en conseil communautaire. Je ne vais pas surencherir là-dessus, ces discussions démocratiques nous devons les avoir mais il faut que ce soit dans les deux sens M. le Président, il faut pouvoir entendre que vous ayez des gens qui ne sont pas d'accord avec vous et que nous puissions en discuter c'est tout ce que nous vous demandons. Il n'y a rien d'autre, il n'y aura pas de d'escalade. C'est vous qui nous dites ne plus pouvoir travailler avec moi, je peux vous assurer que je peux encore travailler avec vous et que je travaille d'ailleurs avec l'ensemble des maires et des vice-présidents sur le territoire sans aucune difficulté. Je veux aussi mettre en avant le travail réalisé dans cette délégation, que l'on me retire une délégation ce soir, vous m'auriez dit, tu n'as pas fait ton travail, là je me couche et je vous dis au revoir M. le Président et je vous dis je n'ai pas fait mon boulot. Ce n'est pas le cas M. le Président. Sur ma commission nous avons réuni et nous avons beaucoup travaillé et là je peux au moins citer deux exemples sans rentrer dans des prix de vente des terrains de Pechnauquié, ce qui nous assure aujourd'hui un plan de vente et de financement intéressant pour la Communauté de Communes. Nous avons réussi à mettre de l'organisation dans le découpage et l'estimation des prix de vente des terrains de Pechnauquié, ce qui sans se reposer des questions, avoir des prix qui parfois nous nous questionnons, pourquoi ce terrain est vendu à 19, pourquoi à 40. Nous avons mis une méthode et c'est grâce à cette commission que j'ai pilotée mais où tout le monde a pu travailler.

Deuxième point c'est la vie ma passion et la méthodologie que nous avons mis en place également pour l'affectation, pour l'octroi d'aides à l'installation des entreprises et là encore ce sont des travaux méthodologiques qui nous ont permis d'aboutir sur ces conditions aussi pour des choses intéressantes pour le territoire, constructives. J'ai beaucoup œuvré aussi pour les installations d'entreprises sur le territoire et notamment beaucoup à Villematier donc je travaille pour un territoire donc le travail si vous vous posez la question, il est fait et je sais qu'aujourd'hui nous avons échangé avec plusieurs maires et je vous prends à témoin, peut-être vous exprimerez vous tout à l'heure, ce qui a été fait dans ces conditions a été pris pour exemple et j'ai aimé travailler ainsi. Je n'incite personne à parler mais j'incite tout le monde à dire vraiment ce qu'il pense parce que c'est important de dire ce que nous pensons parce que c'est important pour le territoire. Si cette décision est prise évidemment de me retirer la vice-présidence, sachez que nous conseillers communautaires de la majorité de Bessières, avons décidé de toute façon qu'il n'y aurait d'autre que le maire comme proposition. Personne ici ne souhaite se présenter pour prendre cette place de vice-président parce qu'évidemment, cela créerait un déséquilibre sur le territoire. Un maire n'a pas la totalité des informations que peut avoir un adjoint aussi impliqué soit-il et cela vous le savez tous. D'où cette organisation que nous avons définie ensemble. Si vous décidez de mettre un élu de l'opposition de Bessières, avec tout le respect que j'ai pour toi M. Bernard BERINGUIER c'est possible, cela serait inédit, c'est possible aussi. Je vous laisse imaginer les conséquences sur le fonctionnement. Notre territoire était est en construction, il est encore. Nous avons ce soir un vote, c'est le vote de la déconstruction, tout le monde en sera affecté. Si je n'étais plus vice-président tout le monde en serait affecté, la communauté de communes et les siens. Je pense que tout ceci doit être pesé avec réflexion, si je vous ai blessé à titre personnel M. le Président bien sûr je vous fais mes excuses, on n'est pas là pour s'écharper, je le rappelle nous travaillons pour l'intérêt de nos administrés et pas pour d'autres intérêts. Aujourd'hui l'équilibre des décisions passe par le débat, il doit être dépassionné je suis d'accord avec vous, c'est une épreuve mais passons là du bon côté M. le Président. C'est tout ce que j'avais à dire, je vous remercie de votre attention.

Mme GAYRAUD Isabelle :

Je souhaitais intervenir car je suis une élue depuis 2001, j'ai vu un petit peu l'évolution dans notre intercommunalité. Je pense franchement que la décision qui a été prise il y a 2 ans

lorsque nous avons voté pour les municipales et par rapport aux maires qui sont présidents ou vice-présidents de l'intercommunalité, c'était une décision qui était réfléchi, une décision qui a été prise avec l'aval de notre président et qui ne choquait personne. Ces deux ans se sont passés, en tant que vice-présidente j'ai eu mes commissions et tout le monde a travaillé. Je tiens à souligner le travail des uns et des autres pour notre intercommunalité qui déjà ce n'est pas facile d'avancer car nous ne sommes pas très nombreux, nous avons des difficultés financières, nous avons fait face à beaucoup de choses qui ne sont pas prévues mais nous essayons de faire les choses dans le bon sens et ils vont me voir ce soir, lorsque j'ai reçu cette convocation, c'est pour cela que j'ai envoyé un mail, pour moi qui ne concerne pas le conseil communautaire, une décision a été prise il y a deux ans ou tous les maires étaient vice-présidents. Tous les maires ont travaillé dans leur commission, tous les maires ont emmené leur part de travail. Qu'il y ait des histoires d'égaux, d'hommes, je peux l'entendre cela arrive, c'est déjà arrivé plusieurs fois toujours. Nous nous en sommes toujours sortis. Je pense qu'en arriver là ce soir, pour moi c'est inadmissible. Nous sommes des élus, responsables, nous devons assumer nos décisions. Donc pour ma part, après Maxime fera comme il voudra. Pour ma part, j'en m'en tiens à la décision qui a été prise et je ne prendrai pas part à ce vote. J'espère que cela fera un petit peu de chemin dans vos têtes en disant que de ne pas prendre part à ce vote, je ne suis pas ni pour l'un ni pour l'autre, je veux être équitable sur le travail qui s'est fait les deux dernières années. Voilà ce que j'ai à dire.

M. le Président :

Nous allons passer au vote. Qui est volontaire pour être scrutateur ? Katia et Jean-Michel  
Vous avez compris comment cela fonctionne : Maintien, Retrait ou Blanc.

Les résultats sont pour le retrait 19 votes ; pour le maintien 10 votes ; 1 vote blanc et un refus de vote, ce qui font 31 votes.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **par 19 voix sur 30** :

- **Décide** de ne pas maintenir le vice-président dans ses fonctions
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

M. MAUREL n'est pas maintenu dans sa fonction de vice-président de la Communauté de communes de Val'aïgo.

C'est une défaite pour tout le monde. L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et je vous dis à très prochainement donc en faisant appel, ce qui n'est pas obligatoire, mais en faisant appel à une vice-présidence évidemment, solutions : ou effectivement la vice-présidence est donnée à quelqu'un qui n'est pas dans le bureau communautaire. Dans le bureau communautaire aujourd'hui ce ne sont que des vice-présidents, pas forcément que des maires comme je vous l'ai dit mais les vice-présidents. Soit effectivement la délégation est donnée à un vice-président mais cela ne change rien. Si demain la délégation est donnée à quelqu'un qui n'est pas vice-président, toutes les délégations tombent et nous reprocédons à un vote. J'espère que nous n'arriverons pas là. Donc effectivement je ferai appel à candidature et je souhaiterais une candidature de Bessières bien sûr. Bessières a donné sa position. Là aussi il va falloir faire décompter les choses. Deux solutions : ou je la donne ou je ne la donne pas. Je remercie ceux qui ont donné des avis anti moi, ce n'était pas un débat anti MAUREL ou anti DUMOULIN, c'était l'incapacité que j'avais de travailler avec un vice-président. Alors on va jusqu'au bout lorsqu'on se permet d'écrire et de juger on va jusqu'au bout on vote. Ça aurait pu aider les copains (interpellant Mme GAYRAUD).

M. MAUREL Cédric :

Je prends acte du vote de ce soir tel qu'il s'est déroulé dans les conditions dans lesquelles tout ceci a été mis en place. Je suis triste c'est tout, je suis triste pas pour moi, je suis triste pour le territoire car je suis sûr que vous en avez certainement pesé toutes les conséquences, moi j'ai fait le tour. Je pense que nous sommes dans la déconstruction et que nous allons mettre un énorme coup de frein sur le développement de ce territoire, la deuxième plus grosse ville et sa position a été exposée ici. Le territoire a été écarté. Nous avons tous notre petite pierre a apporté sur ce territoire. C'est un des deux pôles d'attractivité du territoire qui permet de le tirer entièrement vers le haut. Le premier pôle étant Villemur, le deuxième pôle étant Bessières, Buzet que je considère comme un pôle qui aujourd'hui a la chance d'avoir un accès à tout ce qui va nous arriver, les entreprises, les habitants grâce à la 68 et aux portes du Tarn et qui aurait pu répandre ce développement sur l'ensemble du territoire. Là on vient de mettre un énorme coup de frein, c'est comme cela que je le conçois, vos avis, votre position, c'est un choix que nous allons tous devoir assumer ensemble. Rien n'est irréversible, je le répète M. le Président quoi qu'il arrive vous allez à un moment donné je l'espère passer au-delà de la blessure qui aujourd'hui vous empêche de travailler avec moi, parce que je suis quand même le maire de Bessières, il va falloir que l'on travaille ensemble c'est important sinon ce frein, il va être très problématique pour tout le monde. Je l'ai dit tout à l'heure, pour moi ce n'est également pas un vote contre DUMOULIN ou contre MAUREL. Je n'ai absolument aucune prétention à prendre votre place et cela je l'ai dit à plusieurs maires. Je suis là pour cela. Par contre je suis un grand défenseur de la démocratie et je continuerai à le rester. Je considère que nous pouvons exprimer nos idées peut-être, plus dans le calme avec plus de professionnalisme même dans des situations que l'on peut juger privées mais que toutes les idées doivent pouvoir être débattues et surtout entendues. Ce n'a pas été le cas jusque-là. Bonne soirée à tous, je ne peux pas terminer par un merci parce que c'est un vrai problème pour le territoire ce qui vient de se passer. Bonne soirée à tous et j'acte. C'est un choix démocratique qui a été fait ce soir.

### 3. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h49

Lu et approuvé,  
Le Secrétaire,

Florence DELTORT



Lu et approuvé,  
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN